



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 octobre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/2007

D - 20070559

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 22 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRES, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Jacques VALADE, M. Alexis BANAYAN, M. Jean-Didier BANNEL, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF,

***Aire d'accueil des gens du voyage. Travaux complémentaires
et prolongation du délai d'exécution. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2007-0421 du 9 juillet 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants de travaux portant le montant de l'opération à 2 064 803.34 € TTC (soit + 0.30 %).

Cependant et afin d'achever ce chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation sont nécessaires :

Lot 1 – VRD – Entreprise Moter – M060276

Mise en place de plots de fondation consécutive à l'installation du nouveau portail demandé par le gestionnaire.

Montant du marché de base :	626 547.32 € TTC
Avenant n°1 :	prolongation du délai
Avenant n°2 :	15 685.54 € TTC
Présent avenant :	<u>3 377.50 € TTC</u>
<u>Nouveau montant du marché</u>	645 610.36 € TTC

Lot 2 – Gros oeuvre – Entreprise Dirick's – M060277

Prolongation du délai d'exécution des travaux entraînant le maintien des installations de chantier.

Montant du marché de base :	547 965.34 € TTC
Avenant n°1 :	prolongation du délai
Présent avenant :	<u>4 117.55 € TTC</u>
<u>Nouveau montant du marché</u>	552 082.89 € TTC

Lot 4 – Menuiserie extérieure – Bardage – Serrurerie – Entreprise Alumin – M060279

Mise en place de barreaudages à la demande du gestionnaire.

Montant du marché de base :	298 249.37 € TTC
Avenant n°1 :	prolongation du délai
Avenant n°2 :	4 059.82 € TTC
Présent avenant :	<u>2 939.29 € TTC</u>
<u>Nouveau montant du marché</u>	305 248.48 € TTC

Lot 7 – Plomberie – Entreprise Lecog – M060280

Mise en place de la canalisation d'adduction d'eau potable de la loge du gardien au comptage général à la demande de la Lyonnaise des eaux.

Montant du marché de base :	138 385.87 € TTC
Avenant n°1 :	3 284.49 € TTC
Avenant n°2 :	- 9 890.71 € TTC
Présent avenant :	<u>5 051.90 € TTC</u>
<u>Nouveau montant du marché</u>	136 831.55 € TTC

Le montant des travaux modificatifs aboutit à une plus value globale de 15 486.24 € TTC.

Enfin, suite à la défaillance au cours du mois de juillet dernier de l'entreprise titulaire du lot étanchéité, il y a lieu de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 24 septembre 2007 pour l'ensemble des lots.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 524 – article 2313.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE M. COLOMBIER

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire